

ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 239



Novembre 2012

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

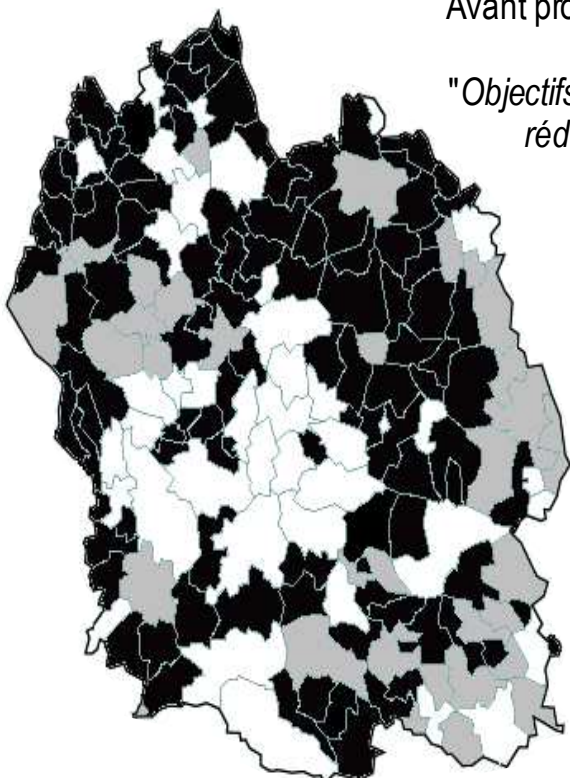
ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 -



60,5 % des communes sans école publique

Avant projet académique 2013 - 2016

"Objectifs : Dans le 1^{er} et le 2nd degré, réduction des disparités départementales des conditions d'accueil des élèves..."
(Voir éditorial page 3)



Année scolaire 2012 - 2013.
Communes sans école publique en noir et en grisé celles "à structure minimale" : classe unique ou école à deux classes (maternelle et élémentaire)

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 26 octobre 2012

Vote d'orientation

Textes d'orientation :
voir supplément au n°163 de POUR

Cahier spécial n° 1
congrès de la FSU

Modalités, matériel de vote :
supplément à ENSEMBLE en cours d'expédition.

Votez !

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| <input type="checkbox"/> <i>Agir Ensemble</i> : Gouvernance ; Rythmes, revoir le scénario ; Collectif RASED ; Lu au BO | p. 2 |
| <input type="checkbox"/> <i>Éditorial</i> : Refondation de l'école ? ; Enquête flash ; OLL ; 7 ^e Congrès FSU | p. 3 |
| <input type="checkbox"/> <i>Métier</i> : Rencontre avec Madame la Directrice académique (DASEN) | p. 4 |
| <input type="checkbox"/> <i>Métier</i> : Rencontre avec la DASEN (suite) ; Rencontres avec les IEN | p. 5 |
| <input type="checkbox"/> <i>Administratif</i> : CAPD du 18 octobre, plan de formation | p. 6 |
| <input type="checkbox"/> <i>Métier</i> : Compte-rendu de la CAPD du 18 octobre | p. 7 |
| <input type="checkbox"/> <i>Agir Ensemble</i> : Se syndiquer ; Mis au Net | p. 8 |

Agir Ensemble

Gouvernance

Dans la Loi, un conseil supérieur des programmes devrait voir le jour. Cette instance consultative d'une trentaine de membres aura notamment pour mission de nommer des groupes d'experts chargés d'élaborer des contenus d'enseignement, de mettre en cohérence programmes et socle...

Pour le SNUipp, la création de cette instance doit permettre de construire des consensus démocratiques autour de la définition de ce que l'école doit enseigner. Il a demandé que des enseignants soient présents. De plus, il a rappelé que le travail de cette commission devra donner lieu à consultation de tous les enseignants comme lors de l'élaboration des programmes de 2002. Le Conseil supérieur de l'Éducation où sont représentés les syndicats devra

ensuite être systématiquement consulté.

Dans la Loi, l'évaluation de l'école pourrait se faire désormais par une instance indépendante. Son objet serait de nourrir le débat public, donner des indications aux enseignants, et de contribuer à expertiser les évaluations externes comme Pisa ou Pirls. La création de cette instance suppose la suppression du Haut Conseil à l'évaluation.

Pour le SNUipp, il faudra préciser la composition de cette instance et ses modalités d'évaluation. Il est important de retrouver une évaluation du système totalement indépendante du pouvoir politique. A l'image du travail réalisé par le Haut conseil à l'évaluation de l'école (Hcéé), cette instance devra initier un débat éducatif de qualité, toujours avec le souci de faire progresser l'école.

Rythmes : il faut revoir le scénario

Communiqué du 17 octobre 2012 :

Où est passée l'ambitieuse réforme des rythmes scolaires et ses objectifs de réussite pour tous ?

Une journée pratiquement aussi longue, 5 h 30 au lieu de 6 h, une demi-journée supplémentaire le mercredi matin, un deuxième trimestre toujours aussi déséquilibré, le premier scénario dévoilé hier par Vincent PEILLON est très décevant.

Le dispositif d'une demi-heure d'aide aux devoirs proposé en classe entière ne permettra pas un suivi particulier des élèves qui en auraient le plus besoin.

Quid de la situation des élèves de maternelle qui eux, n'ont pas de devoirs ?

Pour les enseignants non plus, le compte n'y est pas. De quatre journées à l'école, 24 heures hebdomadaires devant la classe entière et 60 heures annuelles d'aide personnalisée à un petit groupe d'élèves, ils passeraient à 25 heures

devant toute la classe et une demi-journée supplémentaire à l'école. Où est l'amélioration de leurs conditions de vie professionnelle et personnelle ?

Où sont les possibilités de développer de nouvelles formes de travail : décloisonnement, travail en équipe, formation... ?

Ces propositions sont inacceptables en l'état.

Le SNUipp-FSU souhaite maintenant qu'un travail sérieux et approfondi s'engage dans le cadre de véritables négociations.

A cette occasion, il portera des propositions concrètes. Il faudra aussi prendre en compte l'expertise professionnelle des enseignants.

Avant toute décision, leur avis doit être entendu.

Le SNUipp-FSU s'engage à en être le porte-parole exigeant, notamment en s'appuyant sur son grand questionnaire lancé en octobre ainsi que sur les rencontres avec plusieurs milliers de collègues.

Collectif National RASED

Les organisations et associations du Collectif National RASED demandent à être reçues par le Ministre.

Pas de refondation de l'école sans les RASED

Alors même qu'il se donne pour objectif "la réussite pour tous", le rapport présenté à l'issue de la concertation ne dit pas un mot sur les RASED !

Lu au B.O.

N°36 du 4 octobre 2012

- Classement des collèges :** Modifications.
- Actions éducatives :** Actions en faveur de la langue française ; Concours "Trophée civisme et défense" et "Prix armées-jeunesse" - édition 2012-2013.

N°37 du 11 octobre 2012

- Scolarisation des élèves :** Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés ; Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs ; Organisation des Casnav.
- Partenariat :** Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public aux associations : "Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public", "Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles", "Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise", "Mouvement du Nid", "Sida Info Service" et "Temps Jeunes".

N°38 du 18 octobre 2012

- Conseils académiques et conseils départementaux de l'éducation nationale :** Désignation des représentants des personnels.
- Actions éducatives :** 24e Semaine de la presse et des médias dans l'École.
- Formation :** Échanges et actions de formation à l'étranger - 2013-2014.
- Mutations :** Candidatures à des postes dans les établissements d'enseignement français en Andorre au titre de 2013-2014.
- Vacance de poste :** Poste à l'UNSS - rentrée 2012.

Éditorial

Refondation de l'école ?

Les membres du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) qui s'est réuni le jeudi 25 octobre, ont reçu par e-mail deux documents, datés du 21 septembre, émanant du recteur :

Bilan du projet académique 2008-2012 et Avant-projet académique pour 2013-2016

Le recteur dans son courrier introductif à ces bilans, écrit qu'il souhaite : "*recueillir vos contributions au plus tard pour le 26 octobre*", et encore, "*...Aujourd'hui nous vous présentons un avant projet qui va être le support d'une vaste concertation d'ici la fin 2012.*" !

Au vu du calendrier annoncé, on peut avoir de grosses craintes quant à l'ampleur que va prendre cette "vaste concertation". Quelle place est laissée à la négociation pourtant prévue par le ministère ?

Si la forme nous inquiète, le contenu de l'avant-projet "*qui intègre bien entendu les évolutions souhaitées par le nouveau ministre de l'Éducation*" ne nous rassure pas .

Monsieur le Recteur fait-il "*du CHATEL*" comme Monsieur JOURDAIN faisait de la prose (sans le savoir ?) :
*École du socle... définition de "territoires pédagogiques" ...
autour du socle commun... amélioration de l'efficacité pédagogique de l'aide personnalisée... mise en place de stages de remise à niveau et de stages passerelles...
et enfin page 26 : "Objectifs Dans le 1^{er} et le 2nd degré, réduction des disparités départementales des conditions d'accueil des élèves...
Stratégie 4.6.1 Allocation des moyens du premier degré ...
Mettre en place au niveau académique un dispositif de répartition des moyens du 1^{er} degré (moyens d'enseignement et hors la classe) entre les départements....."*

**L'école lozérienne n'a qu'à bien se tenir.
Elle sait aujourd'hui à quelle sauce on veut la manger.
A nous tous de réagir... et vite, vu les délais impartis.**

Mende le 26 octobre 2012

Enquête flash

Rythmes :

la "vérité des prix" sur le travail enseignant.

Le SNUipp-FSU a lancé une enquête en ligne pour mettre en lumière toutes les dimensions du temps de travail des enseignants.

Alors que se poursuivent les discussions sur la réforme des rythmes, elle lui permettra d'appuyer sa demande d'un allègement des obligations de service et d'une réelle revalorisation. Les résultats de cette enquête seront mis en ligne sur le site

www.snuipp.fr .

AG de l'OLL

Samedi 8 décembre
à 9 H 30
Centre FOL de Bec de Jeu.
à Balsièges.



7e Congrès de la FSU

La FSU prépare son 7e Congrès.

Il se déroulera à Poitiers, du 11 au 15 février 2013. Tous les adhérents de la fédération, dont ceux du SNUipp, sont appelés à voter directement sur le rapport d'activité des trois dernières années et l'orientation de la fédération. Ils doivent recevoir début novembre les éléments pour se prononcer.

Le rapport est l'aboutissement d'un travail de synthèse entre des approches diverses. Cependant, sur deux points, des "*fenêtres*" expriment des appréciations différentes. Sur le rapport d'activité, des choix devront s'effectuer entre deux "*fenêtres*" ainsi qu'un vote global sur l'ensemble du rapport.

Cinq textes d'orientation et listes de tendances sont aussi soumis au vote des syndiqués. Les instances de la FSU (congrès, conseil et bureau fédéral...) sont composées en tenant compte de ce vote.

Ainsi, le vote direct des adhérents, constitue un outil de la démocratie qui est un élément fondamental de la FSU.

Le jeudi 11 octobre 2012, une délégation du SNUipp-FSU a rencontré Madame la Directrice académique (DASEN)

Bilan de rentrée

Dans les écoles, effectifs à la rentrée 2012

Ecoles publiques : Constat de rentrée, 4640 élèves soit **34 élèves de plus** que l'an passé .

Ecoles privées : Constat de rentrée , 2518 élèves soit 3 élèves de plus que l'an passé.

Les directeurs du privé, eux, prévoyaient 2547 élèves (+ 32) !!

Le SNUipp a demandé le retour des 7 postes supprimés.

Le SNUipp-FSU est revenu

sur la situation de l'école de **Chabrits** où les effectifs auraient justifié l'ouverture de la 4^e classe . L'inscription d'élèves, résidant pourtant à Chabrits, a été refusée.

La DASEN répond en indiquant que l'ouverture à Florac était prioritaire et que la situation de Chabrits serait réexaminée en 2013, la dotation en emplois n'étant pas encore connue.

sur la fermeture de l'école de **Paulhac**, rappelant le danger et le coût des transports scolaires, mais aussi le fait que cinq enfants soient partis au privé au Malzieu. Le SNUipp a indiqué qu'il serait souhaitable que les IEN soient vigilants à la laïcité avant de fermer une école.

Il a demandé à la DASEN de réactiver, auprès du Conseil général, la demande de la FSU en CDEN, d'un bilan sur les transports scolaires

Le SNUipp-FSU a rappelé l'engagement de l'administration lors de la fermeture de l'école maternelle de Berc, commune des Monts Verts, en 2011, de maintenir l'école du **Bacon** dans la commune en 2012. Engagement qui n'a pas été tenu !

sur la fermeture du poste d'enseignant à **Bec de jeu**, le SNUipp-FSU a fait remarquer qu'un autre poste identique (animation soutien, classes nature) apparaît toujours sur le tableau des emplois. Le SNUipp a bien sûr précisé qu'il souhaitait le maintien

de ces deux postes.

La DASEN rappelle qu'elle a prélevé un emploi à chacune des Associations (le SNUipp précise alors que le poste de direction l'ITEP devait être rendu suite aux modifications statutaires). Elle indique avoir donné un avis favorable à la demande de détachement du poste d'enseignant de Bec de Jeu faite par la FOL. Elle signale, pour l'an prochain, s'orienter vers la mise à disposition des associations d'un poste d'enseignant.

Elle évoque la possible création d'un service éducatif qui pourrait fédérer plusieurs établissements et prend pour exemple le poste d'enseignant mis à disposition du Parc des Cévennes, avec l'établissement d'une convention, dans un souci de lisibilité avec l'Éducation nationale.

Mouvement 2012 des personnels

Le SNUipp-FSU a remis à la DASEN la lettre ouverte rédigée et signée par les enseignants présents à la RIS du 10 octobre (voir site du syndicat)

Ceux qui souhaitent s'associer à cette action peuvent encore la renvoyer signée, individuellement ou par école.

Les délégués du personnel ont, à nouveau, critiqué très vivement d'une part le manque de mobilité des personnels et d'autre part le déroulement inique de ce mouvement départemental, caractérisé par son absence de transparence, le non respect des règles inscrites dans la circulaire induisant le manque d'équité pour tous les enseignants, les appels à candidatures pendant les congés et sur les boîtes IPROF, les contacts directs d'un IEN avec un enseignant pour lui proposer à cinq reprises de nouveaux postes... Le SNUipp a exigé le retour à un mouvement correct et équitable pour tous les collègues avec un respect des règles communes.

Recrutement des PES

Le SNUipp-FSU s'est étonné que le recours à la liste complémentaire ait été affirmé impossible pour remplacer la PES démissionnaire. Pour le SNUipp, ce recours est toujours possible puisqu'il avait été budgétisé en juillet et qu'il reste,

à sa connaissance, deux personnes sur cette liste complémentaire (personnes ayant préparé le CRPE et le Master 2 !!!). *La DASEN indique être en cohérence avec le recteur, celui-ci ayant arrêté le recours à la liste complémentaire. Elle signale avoir fait rentrer un ineat de plus pour compenser cette perte. Elle précise que le département est actuellement en surnombre d'une personne, ce qui semble raisonnable.*

Poste adapté supplémentaire

Le SNUipp-FSU a demandé des renseignements concernant cette possibilité pour une collègue du département.

La DASEN confirme que le personnel concerné a été informé et doit se positionner sous peu.

Informations données sur les mandats du SNUipp-FSU

Le LPC "allégé" dont le syndicat demande l'abandon au profit d'un outil plus adapté.

L'aide personnalisée : récupérer du temps pour travailler en équipes.

Le socle commun pour lequel le SNUipp conteste l'exigence minimaliste et la vision réductrice de l'élève.

Projet d'école et avenant

Le SNUipp a indiqué qu'il ne demandait pas que les écoles ayant déjà renvoyé leur projet, retravaillent sur un avenant mais que celui-ci soit accepté pour les autres écoles comme indiqué dans le message de la DGESCO transmis par les IEN : "... il apparaît pertinent d'envisager pour cette année une simple adaptation des projets d'école et établissement qui viendraient à échéance et non une réécriture générale de ceux-ci..."

Droit syndical

Réunions d'Information Syndicale : le SNUipp-FSU a rappelé qu'elles sont un **DROIT** pour tous les personnels : une heure mensuelle regroupée dans le premier degré en deux fois 3 heures actuellement et très prochainement trois fois 3 heures, c'est-à-dire une réunion par trimestre conformément à la nouvelle législation de février 2012.

Suite ci-contre

Métier

Rencontre avec la DASEN (suite)

❑ Organisation de la **décharge syndicale** de Sophie Feffer :
Le SNUipp a rappelé qu'il demandait que cette décharge soit organisée sur une journée complète et non sur deux demi-journées comme l'a imposé l'administration. Il a expliqué que l'argument de l'intérêt du service, mis en avant pour justifier cette organisation, n'est pas pertinent. Il demande à la DASEN de réétudier, pour la rentrée de novembre, la situation qui n'est pas satisfaisante pour les élèves, les enseignants de l'école, les parents et qui est une entrave au droit syndical.

❑ **Animations pédagogiques**
Le SNUipp a rappelé les obligations de service des enseignants dans ce domaine : 18 h consacrées à l'animation et à la formation pédagogique. Il a rappelé que ces 18 heures étaient obligatoires mais qu'aucun texte, à sa connaissance, ne mentionnait des animations obligatoires même s'il était assorti pour certaines, d'un ordre de mission donnant droit au remboursement des frais de déplacement, ce que le SNUipp-FSU revendique depuis longtemps pour toute convocation (réunions des directeurs...)
Il a insisté sur la liberté pédagogique et la conscience professionnelle des enseignants.
La menace de retrait d'une journée de salaire pour des enseignants ayant fait le choix de participer à une RIS plutôt qu'à une animation pédagogique est inadmissible.
C'est une pression qui va à l'encontre du droit syndical.
Le SNUipp a rappelé de plus sa démarche en direction de l'administration. Cette dernière a validé encore cette année le principe qui consiste à tenir compte des dates des RIS, pour éviter que deux réunions se chevauchent et ainsi permettre aux enseignants de pouvoir éventuellement participer aux deux réunions.
Il a regretté que cela n'ait pas été respecté dans deux circonscriptions.

Tableau des emplois

Le SNUipp a demandé des précisions sur certaines lignes de ce tableau.

Rencontre avec l'inspecteur chargé de la circonscription de Marvejols

Une délégation du SNUipp-FSU a rencontré Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de Marvejols, le jeudi 18 octobre.

Points abordés

❑ **Mandats du SNUipp-FSU** : LPC, aide personnalisée.
❑ **RIS** : Rappel des textes sur le droit syndical : deux fois 3 heures pour l'instant, trois fois 3 heures à l'avenir. Les enseignants souhaitant participer aux RIS, informent leur IEN de leur intention. Ils n'ont pas d'autorisation à demander.

Les dates des réunions sont proposées très en avance (dès le 5 juillet cette année) par le SNUipp à la DASEN avec copies aux IEN.

La date du 10 octobre a été rappelée lors de la CAPD du 7 septembre. Cette démarche d'information est mise en place depuis plusieurs années en Lozère. L'objectif est d'éviter la tenue de deux réunions le même jour et ainsi de permettre aux enseignants de pouvoir participer aux deux si tel est leur choix. Deux circonscriptions n'ont pas tenu compte de cet accord ce qui a engendré des situations conflictuelles qui auraient pu être évitées.

Il est inadmissible que des menaces de retrait de salaire ou des pressions s'exercent.
Le SNUipp considère que c'est le droit syndical qui est ici bafoué.
Le SNUipp a rappelé aussi le souhait du nouveau ministère de l'Éducation nationale de voir s'instaurer un nouveau dialogue social.
Il n'a pas l'impression qu'en Lozère, il y ait un mieux dans ce domaine !

❑ **Animations pédagogiques**, le SNUipp a ensuite évoqué les obligations de service des enseignants : 18 heures obligatoires pour les animations pédagogiques mais pas d'animations pédagogiques obligatoires.
Et cela, même si elles donnent droit à des ordres de mission et des remboursements de frais (ce dont le SNUipp se félicite puisqu'il le demandait...)

Aucun texte à sa connaissance, ne prévoit ce caractère obligatoire.

Le SNUipp a insisté sur le nombre d'heures hors quota faites tous les ans par les enseignants, la nécessaire confiance dont ils ont besoin, la liberté pédagogique à laquelle ils tiennent et leur évident besoin de formation. A l'administration de tenir alors compte des besoins des enseignants et des obligations institutionnelles pour proposer un programme d'animations pédagogiques où chacun, en fonction de son parcours professionnel, pourra "*trouver son compte*".
Le SNUipp-FSU regrette que certaines démarches de l'administration aient revêtu un caractère injonctif et de fait aient été ressenties par les collègues comme de l'infantilisation voire de la défiance.

❑ **Projet d'école et avenant**
L'IEN informe le SNUipp que la partie technique, ou tableau de bord, a été prise en charge par l'équipe de circonscription.

❑ **Direction de Marvejols** : aide ponctuelle de la part de l'administration à la collègue nommée, depuis la rentrée et ce jusqu'au vacances d'automne (si les moyens humains le permettent).
L'équipe enseignante de l'école est très solidaire.

❑ **Langues** : les modalités d'habilitation sont allégées. Possibilité pour un enseignant non habilité de faire cet enseignement dans sa classe dans l'optique de passer l'habilitation l'année suivante, l'habilitation n'est exigée que pour solliciter un poste fléché et pour effectuer des échanges de service.
Le SNUipp a rappelé qu'en matière d'enseignement des langues, l'administration se contentait d'un minimum à peine acceptable. Pour le syndicat, cette nouvelle règle n'ajoutera pas à la qualité de cet enseignement très spécifique qui requiert compétences et formation mais règlera administrativement des situations locales.

NB. Une rencontre est prévue avec Madame l'Inspectrice chargée de la circonscription de Florac, le jeudi 25 octobre. La date de la rencontre avec Monsieur l'Inspecteur de Mende - ASH, n'est pas encore fixée.

Administratif

CAPD du jeudi 18 octobre

Plan de formation 2012-2013, stages obtenus :

Du 1er au 5 octobre
Stage académique occitan

Liste principale :

A. LAMETH
G. SAINT DIZIER
J. GUIGUES
M. MARTINEZ
S. RABIER

Non retenus :

M. LACROIX
E. GILLES
A. PATTINSON
C. FLAYOL
E. POUJOL
S. VICTOR SERRANO
D. CHAMBON
M-N MEILLET
.....

Le 5 avril 2013
Apprendre à porter secours

Liste principale :

C. HELBIG
K. JAFFUEL
B. PORTAL
A. LAMETH
M. VOEHRINGER
A. RESCHE
.....

Le 9 avril 2013
Apprendre à porter secours

Liste principale :

D. DESNAUD
L. VALENTIN
C. JANS
M. PONS
C. TUZET
G. DA SILVA
.....

Le 11 avril 2013
Apprendre à porter secours

Liste principale :

Claire LOPEZ
C. BOUDON
C. ROUSSON
M. MAZOYER
C. GERBAL
M. LACROIX
S. MADERN

Non retenus :

S. BERNAT
M. DEPRET

Le 14 septembre
Former à l'analyse de pratiques pédagogiques les M.A.T.

Liste principale :

M. BARLIER
J-L. BIBAL
M. BOURREL
M. BRUNEL
G. DELPLANQUE
J-M. HERRERO
M-C. TERME
T. VALLES

Non retenus :

M. JOULIE
B. BERNABEU
P. BERNON
M. CARNAC
E. LOBEZ
J-M. MESSENGER
I. NUNES
M. PEYTAVIN
C. RAYNAL
O. RIXTE
M. TERRADE
.....

Les 25 et 26 octobre
Former à l'analyse de pratiques pédagogiques les M.A.T.

Liste principale :

I. AGULHON
G. BONAMUZZA
G. DA SILVA
M-L. JOURDAN
A-S. LEMEUR
B. NORY
S. OHIAM
C. RAMEAU
F. ROCHE
A. SERVIENTIS
M. VIGUIER

Non retenus :

C. BOUDON
C. CUARTERO
A. GILET
A. GRAS
K. JAFFUEL
C. JANS
M. PELLET
C. ROUSSON
N. POUJOL
M. VEXLARD
.....

**17 au 25 septembre ;
12 au 20 novembre ;
et 15 et 16 avril 2013**
ou
**17 et 28 septembre ;
22 et 23 novembre ;
et 18 et 19 avril 2013**
Nouveaux directeurs

Liste principale :

L. BARRES
A. PUIG
M. ROLS
M. FRANGOS
H. DARDE
G. RUQUET
C. BERTIN
A. BERNARD
S. ALBOUY
G. DELPLANQUE
N. GAILLARD
J. GUIGUES
Céline LOPEZ
S. MERCIER
.....

Troubles envahissants du développement et scolarisation

Stage présentiel :

S. BERNAT
S. GROLIER

Stage à distance :

S. BERNAT
S. GROLIER
.....

Troubles du comportement et scolarisation

Stage présentiel :

S. BERNAT
C. VALUN

Stage à distance :

S. BERNAT
C. VALUN
.....

Troubles spécifiques du langage oral et écrit

Stage présentiel :

F. LEVY
S. GROLIER

Stage à distance :

F. LEVY
S. GROLIER
.....

Difficultés d'apprentissages numériques et dyscalculés

Stage présentiel :

F. LEVY
A. LAMETH
M. CHANTRE

Stage à distance :

M. CHANTRE
.....

Déficiência sensorielle et scolarisation

S. BERNAT
F. LEVY
S. GROLIER
.....

Déficiência sensorielle et scolarisation

C. VALUN
M. CHANTRE
S. GROLIER
.....

Journée académique des enseignants référents

S. BAUMLE
C. SARRAZIN
L. BILHAUT
F. MEJEAN
B. BATAILLE
.....

Personnalisation de l'enseignement aux élèves intellectuellement précoces

Liste principale :

F. LEVY

Non retenues :

S. RAMEAU
K. JAFFUEL
.....

Élèves intellectuellement précoces

F. LEVY
S. RAMEAU
K. JAFFUEL
.....

Le 11 septembre 2012
E.P.S - enseigner la natation à l'école

Liste principale :

S. CHABANON
S. CLAIRIN
M. DEPRET
J. FAUCHER
M. SABATIER
S. TAURISSON
J-S SALENDRES
I. NUNES
.....

Les 22 octobre, et 29 et 30 novembre
E.P.S. - pratiquer les A.P.P.N. à l'école

Liste principale :

M. DALUT
T. ROQUEPLAN
J-L. BIBAL
M. BRUNEL
M. DEPRET
Claire LOPEZ
C. BOUDON
A. PATTINSON
S. MAURAND
M. VOEHRINGER
M. PONS
C. HELBIG
G. MEJEAN
C. HUET
C. ROUSSON

Liste supplémentaire :

M. MAZOYER
M. LACROIX
N. LEBECQ

Non retenus :

R. PORTES
J. BRESSIEUX
S. BERNAT

Stage de formation syndicale

Les mercredi 5 et jeudi 6 décembre à Bec de Jeu. Ouvert à tous les syndiqués. Renseignements sur le site du SNU 48. Candidatures avant le 5 novembre impérativement.

Lors de cette CAPD ont été examinées les candidatures au maigre PDF 2012, plus précisément au volet départemental du plan de formation académique.

La CAPD a été l'occasion de revenir officiellement sur les sujets des animations pédagogiques et du projet d'école dans le département.

En ouverture de séance, la DASEN informe la CAPD que les 18 heures d'animations pédagogiques font partie intégrante depuis cette année de la formation continue (!) et que l'offre de stage est tributaire des capacités de remplacement et de l'enveloppe attribuée pour les frais de déplacement.

Elle a ensuite précisé que **toutes** les animations pédagogiques ouvriraient droit aux remboursements des frais de déplacement et feraient l'objet d'une convocation, rappelant alors la nouvelle organisation départementale en 12 h. obligatoires, en relation avec le projet d'école, et 6 heures "optionnelles".

Le SNUipp ne conteste pas l'obligation réglementaire de service des 18 heures réservées aux animations pédagogiques et à la formation mais il a réfuté une fois encore le caractère obligatoire du volet de 12 heures.

Il a demandé que lui soit communiqué le texte écrit permettant cette organisation. Les élus du personnels ont rappelé que, les textes permettent même aux équipes enseignantes de réaliser certaines de ces heures sur leur lieu de travail, après autorisation de leur IEN.

Par ailleurs, pour le SNUipp le contenu même de ces 12 h "obligatoires", s'articulant autour de nouveaux axes prioritaires pour la rédaction du projet d'école 2012-2016, est contestable : en effet, la note de la DGESCO du 8 octobre indique qu' " *apparaît pertinent pour cette année une simple adaptation des projets d'écoles... et non une réécriture de ceux-ci* ", ce qui permet donc de conserver les axes prioritaires du projet 2009-2012.

En outre est-il respectueux d'imposer aux enseignants d'assister à des animations pédagogiques qui ne correspondent pas à leurs besoins ou leurs projets ?

Même si la DASEN a dit que les axes proposés, s'appuyant sur le socle commun, devaient être confirmés par le nouveau ministre, le SNUipp a affirmé attendre de la "refondation" d'autres réformes que la modification des rythmes scolaires ou la transformation de l'aide personnalisée en étude surveillée...

A noter : l'administration a affirmé que les projets d'école rédigés cette année ne seraient pas à réécrire à la rentrée prochaine, un avenant suffira !

Enfin à la question du SNUipp concernant les 9 heures de réunions de directeur et le volant horaire desquelles elles étaient à décompter : une réponse officielle sera donnée officiellement après le prochain conseil d'IEN (après avoir proposé d'amputer l'aide personnalisée, la DASEN a souhaité y réfléchir avec ses IEN).

Enfin sur l'offre de formation elle-même, le SNUipp a regretté sa pauvreté tant en jours de formation que par l'éventail des champs disciplinaires. Il a rappelé ce que stipule le décret 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation des fonctionnaires de l'Etat. Article 1 : "*L'objet de la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État est de les habilitier à exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées durant l'ensemble de leur carrière, en vue de la satisfaction des besoins des usagers et du plein accomplissement des missions du service. [...] La formation continue, tendant à maintenir ou à parfaire, compte tenu du contexte professionnel dans lequel ils exercent leurs fonctions, la compétence des fonctionnaires en vue d'assurer : leur adaptation immédiate au poste de travail, leur adaptation à l'évolution prévisible des métiers, le développement de leurs qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications...*".

Le SNUipp a fait le constat que l'Etat n'assurait pas ses obligations avec par exemple une offre de formation ne s'adressant que très rarement aux collègues les plus anciens, ne prenant pas en compte leur besoin d'adaptation au regard de tout ce qui est aujourd'hui toujours plus demandé aux enseignants du premier degré. La DASEN a répondu que les animations pédagogiques et le PDF répondaient d'une part aux demandes institutionnelles (*comprendre formation et accompagnement des entrants dans le métier, directeurs nouvellement nommés, langues, enseignement spécialisé*) et d'autre part de manière suffisante aux besoins des enseignants, besoins repérés par les IEN, très proches du terrain....

Elle a confirmé que du temps réservé aux 60 heures d'aide personnalisée pouvait être dégagé pour du travail

en équipe sur des projets précis avec l'autorisation de l'IEN.

Le SNUipp a fait l'analyse d'un PDF trop réduit, dans le volet départemental essentiellement concentré sur les besoins institutionnels (directeurs, PES, T1, MAT, CAPA-SH, AVS-I, accompagnement projet d'école), peu ouvert (sur 14 stages seulement deux pouvaient être considérés ouverts à tous, les autres étant à public désigné) et émiétté au regard du nombre de jours par stage et déconnecté des besoins en formation des enseignants. Le SNUipp a demandé que soit réactivée l'enquête auprès des collègues, a réaffirmé le droit à la formation pour tous quelle que soit son ancienneté ou son poste, a souhaité que soit ajouté au barème une limitation dans le nombre de stages obtenus par an pour permettre à un plus "grand nombre" de se former (opération réalisable manuellement refusée par l'administration cette année !), a regretté que les stages pour les élèves à besoins particuliers soient proposés uniquement au Plan Académique de Formation se déroulant à Montpellier le mercredi soit en "présentiel" soit à distance !!! (classe centra visio-conférence simple ou interactive ?)

En fin de séance, la DASEN nous a informés qu'elle avait accordé un inéat pour une collègue des Bouches du Rhône au 1^{er} janvier 2013. Avec le détachement à la FOL de Claude BONNEFILLE qui prendra effet dès réception de l'accord du ministère, la Lozère aurait été à l'équilibre mais sera donc en surnombre d'un enseignant en janvier 2013. A l'évocation de l'inquiétude des élus du personnel quant aux possibilités de satisfaire tous les remplacements à venir, la DASEN a confirmé sa volonté de travailler sur le sujet en proposant une fusion des moyens de remplacement ZIL et BD !

A la demande par courrier des collègues de Saint Etienne Vallée Française de moyens humains et de formation pour accueillir au mieux un groupe d'enfants non francophones, la DASEN et l'IEN chargé de la formation ont confirmé que les enseignants de l'école primaire et du collège recevraient une formation par du personnel CASNAV mais ne comprenaient pas la demande d'affectation de personnel supplémentaire.

**Prochaine CAPD, 12 novembre
avancement des PE.**

Agir Ensemble

**La force de notre profession c'est son Syndicat,
c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES							S P É - I M F	H O R S C L .
	A D J O I N T	Dir. 1 Cl.	DIRECTION DE COLE			S E G P A	231		
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +				
11e	189	193	195	198	202	205	194		
10e	175	179	182	185	189	192	181		
9e	161	164	167	170	174	177	166		
8e	152	155	158	161	165	168	157		
7e	141	144	146	149	153	156	145	231	
6e	130	133	135	139	143		134	218	
5e	121	122	125	130	133			206	
4e	116	118	120	124	128			193	
3e	111	113	115	119	122			182	
2e	PE stagiaires : 99 €							168	
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							150	

P.E.G.C.

Classe excep. 209 €
Hors-classe 202 €

INSTITUTEURS

Adjoint et dir. 1 cl. 148 €
Direction 2 cl et + 150 €
Spécialisés IMF 150 €

RETRAITÉS

pension < 1400 € 89 €
pension > 1400 € 99 €

CONTRACTUELS

99 €

Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adjt d'éducation

50 €

Congé de formation

80 % de la cotisation

et selon le temps partiel

50 %, 75%... de la cotisation

Mis au Net

Changement de département

Le projet de calendrier prévisionnel est consultable sur

<http://48.snuipp.fr>

Congrès FSU de Poitiers

http://w3.fsu.fr/IMG/pdf/POUR163_suppl_gris.pdf

Stage de formation syndicale

Les mercredi 5 et jeudi 6 décembre à Bec de Jeu ; renseignements sur

<http://48.snuipp.fr>

Congés

Différents types de Congés et Textes administratifs sur:

www.snuipp.fr ou **Kisaitou**

Ayez le réflexe...

et www.fsu.fr

<http://48.snuipp.fr>

pour vous informer et retrouver

Attention, 66% du montant de la cotisation sont déduits de l'impôt sur le revenu !

ENSEMBLE

BULLETIN D'ADHESION 2012-2013 SITE

Je me syndique au SNUIPP - FSU afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à
SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.
snu48@snuipp.fr Tél : 04 66 49 15 90



SNUipp

SNUipp 48 (FSU)

Commission paritaire de presse

N° 0412 S 06095

Imprimé par nos soins

Prix : 2 €

ISSN 1244.0701

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 48.

Conformément à la loi du 8.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 48.

Publication mensuelle